



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Greffière de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **10 juin 2024**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2024-90019**.

Cette demande, déposée par le propriétaire du lot 4 368 026, situé au 29, rue Elm, dans la zone H-5, vise la l'agrandissement d'un garage détaché qui rendrait sa superficie au sol dérogoatoire. L'article 7.13 du *Règlement de zonage* (601-18) prescrit que pour un terrain d'une superficie de 2 000 mètres carrés et plus, la superficie au sol maximale d'un garage détaché est de 100 mètres carrés. L'élément dérogoatoire est donc le garage détaché avec son agrandissement projeté qui posséderait une superficie au sol de 115,94 mètres carrés.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 10 juin 2024 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 17^E JOUR DE MAI 2024



Greffière,
Mélanie Poirier